



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48
✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

Commune de Beaulieu-sur-Loire Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le CINQ JUILLET à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, SIGNORET Yannis, BERTRAND Isabelle, LECLERCQ Marie-Christine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial, DELSARTE Séverine, LEMAIRE Christiane, BROUSSIN Patricia, MARTINET Nicolas.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : COZETTE Laëtitia, CHAILLOUX Marie-Laure, LAURENT Martine, BRETON Nelly.

Absents : BITON Kevin.

Mme Marie-Christine LECLERCQ a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation	
30 juin 2023	
Date d'affichage	
30 juin 2023	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	14
Votants	18

Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – Association Familles Rurales de Beaulieu-sur-Loire « Les Crayons de Couleur »

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande de subvention exceptionnelle de la part de Association Familles Rurales de Beaulieu-sur-Loire « Les Crayons de Couleur ».

Lors d'une réunion du 07 juin 2023, l'association a fait part à la commune d'un projet exceptionnel de sortie avec le centre de loisirs le mercredi 28 juin à Pitou Parc situé à Cosne-Cours-sur-Loire. Ce projet a eu pour but de faire une sortie avec les enfants qui fréquentent la structure de façon hebdomadaire mais qui ne profitent pas des sorties organisées lors du centre de loisirs de Juillet.

Monsieur le Maire expose que la sortie a été quasiment auto-financée par le biais de produits fabriqués par les enfants et vendus sur le marché. Une contribution de 10 euros a été demandée aux parents concernés. Néanmoins, le transport, effectué par une société spécialisée, restait à charge.

Afin de compenser leur situation financière, l'association sollicite la commune de Beaulieu-sur-Loire pour une subvention exceptionnelle.

OUI cet exposé et après examen, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ↳ **Décide** d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :
Association Familles Rurales de Beaulieu-sur-Loire « Les Crayons de Couleur » de 270.00 euros
- ↳ **Précise** que la dépense correspondante sera imputée au Compte 6574 du budget 2023.

La secrétaire de séance,

Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Jacky HECQUET

